



Arrêté

Portant permis de stationnement

Mairie de l'Île Bouchard

Le maire de la commune de l'Île Bouchard,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur Bourgès Bastien domicilié au 08 le Petit Cléré 37220 à BRIZAY en date du 22 mars 2024, qui souhaite effectuer un emménagement en occupant temporairement le domaine public au 32 rue de la République 37220 à l'Île Bouchard ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant l'emménagement ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le samedi 20 avril 2024 de 08 heures à 18 heures, Monsieur Bourgès Bastien demeurant au 08 Le Petit Cléré 37220 à BRIZAY est autorisé à procéder à un emménagement au 32 rue de la République 37220 à l'île Bouchard.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservation de deux places de stationnement devant le 37 rue de la République (en face du 32 rue de la République) ;

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : Monsieur Bourgès Bastien occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Île bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Île Bouchard, l'ASVP de l'Île Bouchard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Île Bouchard le 25 mars 2024

Arrêté n° 2024-03-65	
PUBLIÉ LE	25/03/2024
ACTE EXÉCUTOIRE	


Nathalie VIGNEAU
